



Améliorer l'accès aux ressources bancaires

Informer les acteurs du développement agricole et rural en Afrique de l'Ouest et du Centre des opportunités de financement qui s'offrent à eux, tel est l'objet de la présente revue.

L'enjeu reste la mobilisation des importantes ressources financières nécessaires à la réduction de la pauvreté des ménages ruraux et à la sécurité alimentaire de nos pays.

Etats, producteurs, transformateurs et distributeurs de produits agricoles sont, en effet, appelés à investir massivement pour la maîtrise de l'eau, l'amélioration de l'aptitude des terres, la modernisation des exploitations, l'accroissement des capacités de transformation et le développement des marchés.

Les seuls budgets publics ne sauraient répondre à autant de besoins. Les institutions de microfinance, non plus, ne pourront drainer une épargne suffisante pour faire face.

Le crédit bancaire devra, décidément, jouer un rôle déterminant dans le financement des infrastructures, équipements et fonds de roulement requis pour plus de productivité, plus de valeur ajoutée et plus de réserves sécuritaires. Il nous faut alors élargir l'accès aux fonds mis à disposition par les bancaires.

Un tel effort commence par une meilleure maîtrise des instruments et mécanismes mis en place par les établissements spécialisés, banques de développement et caisses agricoles, notamment.

La BIDC est à l'honneur pour ce premier numéro. La rubrique "**L'Institution**" procède à une brève présentation de cet outil que la CEDEAO s'est donnée pour impulser le développement économique et social des quinze Etats membres.

Des espaces sont, par la suite, dédiés pour mieux connaître les **instruments** de financement, les conditions d'**éligibilité**, les **procédures** d'accès, le **portefeuille** en cours et les **perspectives** envisagées.

Un **éclaircage d'expert** aide à s'armer davantage pour valoriser l'opportunité offerte.

L'Institution

Les germes de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) se retrouvent dès les fondements de la bien nommée communauté économique qui unit 15 Etats d'Afrique de l'Ouest en un destin commun de développement économique et social.

C'est, en effet, en son article 21 que le Traité constitutif de la CEDEAO institue, en 1975, le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement qui, 24 ans plus tard, donnera naissance à la BIDC.

Une société holding régionale fût ainsi portée sur les fonts baptismaux en 1999, avec ses deux filiales : le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC) et la Banque Régionale d'Investissement de la CEDEAO (BRIC).

En 2006, ces entités fusionnent en une seule institution financière internationale qui accompagne le développement de l'Afrique de l'Ouest avec ses deux guichets, l'un consacré au secteur public et l'autre aux opérateurs privés.

Les porteurs de programmes de la CEDEAO et du NEPAD trouvent ainsi un partenaire dans la mobilisation des fonds requis. Un partenariat tendu vers une Afrique de l'Ouest intégrée et prospère.

Dotée d'un capital de 603 millions d'unités de comptes (environ 945 millions de dollars US), la BIDC mobilise des ressources dans et hors de la communauté pour accorder prêts et garanties auxdits programmes. Elle apporte une assistance technique à la conception et à la mise en œuvre de projets économiquement efficaces, financièrement rentables et bénins pour l'environnement.

La banque intervient, entre autres, dans le développement rural, l'environnement, l'énergie, les transports, les télécommunications, l'industrie et le secteur social.

Son action s'inscrit dans un plan stratégique quinquennal qui détermine les secteurs prioritaires, les prévisions de ressources et d'investissements ainsi que les perspectives financières.

Contacts

Siège

Lomé, Togo

Adresse

12, boulevard du
13 janvier

BP

2704

Tel

+228 221 68 64

Fax

+228 221 86 84

Le plan stratégique 2010-2014

Vision

Etre leader dans le
financement de
l'investissement et du
développement en
Afrique de l'Ouest.

Mission

Contribuer à une
Afrique de l'Ouest
prosper et intégrée.

Objectifs

Accompagner les
projets de création
d'infrastructures
d'intégration régionale
et de développement
des secteurs public et
privé.

Secteurs prioritaires

Infrastructures
Développement rural
Industrie et services
Développement social
Environnement

Répartition prêts

Développement rural
20%
Infrastructures
58%
Industrie
10%
Services
7%
Social
5%

Les Instruments

Depuis 2 à 3 ans, le secteur agricole et l'environnement bénéficient d'un intérêt croissant à la BIDC, notamment dans le cadre de l'appui à l'ECOWAP. Les instruments financiers mis à la disposition des acteurs du développement rural, publics comme privés, sont les **prêts directs**, avec possibilités de taux concessionnels pour les Etats.

Ces prêts appuient, en priorité, les projets de maîtrise de l'eau (aménagements hydroagricoles), de désenclavement des zones de production (pistes rurales) et de transformation des produits agricoles (unités agroalimentaires) et d'amélioration des circuits de distribution (magasins de stockage).

D'importantes opportunités d'emprunt s'offrent ainsi aux établissements publics et aux opérateurs privés pour procéder aux investissements nécessaires à la relance de la production et des échanges agricoles.

Pour les promoteurs d'entreprises agroindustrielles, le montant minimum mobilisable est de 600 millions de francs CFA.

En outre, l'octroi de **lignes de crédit** aux institutions financières nationales des Etats membres reste une possibilité de diversification des mécanismes de financement de l'agriculture, à l'instar des autres secteurs économiques.

Les **taux d'intérêt annuels** sont modulés en fonction des guichets : 1,5 à 4%, pour le secteur public et 6,5 à 12%, pour les prêts au privé. Le taux appliqué tient compte, à la fois, de la nature du projet et de sa rentabilité financière.

La **durée** de l'emprunt peut être de court (0 à 2 ans), moyen (2 à 7 ans) ou long terme (plus de 7 ans). Toutefois, seul le guichet public offre des prêts à court terme.

Ces mécanismes à deux guichets n'obstruent en rien le champ des opportunités de partenariats public privé, pour l'amélioration de la rentabilité et de l'efficacité des investissements consacrés au développement agricole et rural.

L'Eligibilité

Les ressources de la BIDC sont pratiquement à la disposition de tous les acteurs économiques et financiers des pays membres de la CEDEAO. Elles peuvent mêmes être sollicitées par les investisseurs étrangers dont les projets sont censés impacter positivement la croissance économique, la stabilité sociale et la protection de l'environnement de l'espace communautaire.

Les Etats et leurs démembrements, les établissements publics, les entreprises privées et les sociétés d'économie mixte, les institutions financières nationales et toutes autres personnes morales de la communauté intervenant dans les domaines d'intérêt de la BIDC sont autant d'entités éligibles aux prêts ou lignes de crédit.

Parmi ces personnes, on retrouve fort bien, les organisations professionnelles agricoles.



Travaux du barrage de Kandadji au Niger

La Procédure

Les requêtes de financement sont adressées au Président de la BIDC, pour enclencher un processus qui peut être résumé en sept étapes.

1. Saisi d'un courrier de demande prêt appuyé de l'étude de faisabilité du projet justificatif, le Président saisit ses services compétents pour **instruction**.
2. L'examen du dossier, qui s'étale sur deux semaines environ, aboutit à la formulation d'un **avis** d'éligibilité ou non.
3. En conséquence, le Président informe le requérant de la **décision** de donner suite ou non à sa demande.
4. En cas d'acceptation, une **évaluation de terrain** est effectuée pour vérifier les informations et approfondir l'instruction.
5. Le processus de validation se poursuit par l'examen des conclusions de l'évaluation de terrain.
6. Le cas échéant, la **soumission** est faite au Conseil d'Administration, avec spécifications des conditions spécifiques du prêt.
7. L'**approbation** du CA boucle l'examen du dossier.
8. L'on pourra alors passer à la phase de **décaissement**, selon les conditions arrêtées par le CA, seul habilité à accorder les prêts.

Le Portefeuille

Les projets financés par la BIDC dans le développement rural et les infrastructures qui l'impactent directement (barrages et pistes de production) constituent un consistant portefeuille.

Les contributions financières de la banque ont notamment concerné :

- Le projet de développement agricole PADE Borgou (Bénin): 5 366 418 USD
- Le projet de construction du barrage de Samendeni (Burkina Faso) : 13 990 392 USD
- Le projet d'élevage Liptako-Gourma Livestock (Burkina Faso) : 2 682 515 USD
- Le projet de production de tomate de Lumbiba (Burkina Faso) : 10 000 000 USD
- Le projet de développement agricole PLDA Ouelle et Troko (Côte d'Ivoire) : 5 303 940 USD
- Le projet de développement agricole PLDA Daoukro (Côte d'Ivoire) : 5 275 410 USD
- Le projet AMASA Agro Processing (Ghana) : 2 567 064 USD
- Le projet de développement agricole du Centre Famoila (Guinée) : 2 494 034 USD
- Le projet de développement agricole de Madina Diassou (Mali) : 1 532 549 USD
- Le projet de développement de l'élevage de la région Liptato-Gourma (Mali) : 2 555 085 USD
- Le projet de Makola de production de sucre (Mali) : 25 000 000 USD
- Le projet de construction du barrage de Taoussa (Mali) : 7 353 178 USD
- Le projet de construction du barrage de Kandadji (Niger) : 7 320 476 USD
- Le projet d'irrigation de Sepeteri (Nigéria) : 4 302 251 USD
- Le projet d'aménagement de la Vallée de Guidel (Sénégal) : 1 333 544 USD
- Le projet de pistes rurales de (Togo) : 9 825 276 USD

INSTANCES DE LA BIDC

Le Conseil des Gouverneurs

Chaque Etat actionnaire y est représenté par son Ministre de l'Economie et des Finances.

Constitue l'instance suprême de prise de décision, avec pouvoir de contrôle de la gestion, du fonctionnement.

Nomme le Président, sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

9 membres élus par le Conseil des Gouverneurs pour un mandat 4 ans renouvelable une fois.

Conduit les opérations générales.

Tient ses sessions ordinaires tous les trimestres.

Le Président

Assure la gestion courante.

Est assisté de deux Vice-présidents, l'un en charge de l'Administration et des Finances, et l'autre, des Opérations.



Les perspectives

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP, la BIDC abritera le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWAF) qui a pour vocation de financer le Programme Régional d'Investissement, porteur du processus d'intégration économique des secteurs agricoles nationaux de l'espace CEDEAO.

Avec ses 4 guichets, " Appui à l'intégration agricole régionale", " sécurité alimentaire", " Appui à l'innovation et au renforcement des capacités" et "« Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional", les acteurs du développement agricole et rural trouveront, sans doute, des opportunités variées de financement de leurs activités.

3 instruments seront, en effet, mis à leur disposition : la bonification de prêts, le fonds de garantie et le package subvention-cofinancement.

L'ECOWAF tirera essentiellement ses ressources des apports de la CEDEAO et des contributions mutualisées des partenaires techniques et financiers. Un sous-fonds dédié permettra aussi de collecter les ressources non mutualisées des PTF.

L'Eclairage d'Expert

L'accès aux ressources de la BIDC, comme à celles de tout établissement financier, exige la présentation d'un dossier consistant, réaliste et pertinent. L'étude de faisabilité, qui accompagne de financement, doit alors être réalisée avec rigueur et compétence.

Cet effet, M. **Adjion Hugues Césaire GOA**, Agroéconomiste au Département des Opérations Secteur Public (DOPS) de la BIDC, fais les recommandations suivantes :

- Spécifier l'environnement macroéconomique et démographique du pays d'accueil du projet ainsi que ses perspectives socioéconomiques ;
- Caractériser l'environnement biophysique de la zone d'implantation du projet (climat, sols, écosystèmes), l'étude d'impact environnement pouvant être obligatoire, selon la nature du projet ;
- Procéder au diagnostic du secteur d'activité concerné ;
- Faire une étude de marché des produits et services qu'investit le projet ;
- Pour le projet, proprement dit :
 - Préciser l'objet ;
 - Indiquer l'objectif ;
 - Enoncer la justification ;
 - Faire la description technique (solutions techniques adoptées, partenaires techniques mobilisés) ;
 - Formuler le coût détaillé ;
 - Préciser le plan de financement ;
 - Procéder à l'analyse économique et financière ;
 - Dégager le dispositif de mise en œuvre (cadre de gestion, modalités d'acquisition de biens et services ;
 - Indiquer le chronogramme prévisionnel.

Post-Revue

La rubrique "Post-Revue" est aménagée pour le suivi d'impact de la revue des mécanismes de financement : qu'en ont les acteurs ? Se sont-ils davantage rapprochés de l'institution financière en question ? Rencontrent-ils des difficultés pour valoriser les ressources financières signalées ? Que font-ils pour les résoudre ?

L'importance est d'accroître, chaque jour davantage, les capacités du secteur à mobiliser les ressources nécessaires.

Le Hub Rural reste à la disposition de tout acteur, pour un accompagnement dans l'élaboration des projets et dans les démarches de mobilisation de fonds aux fins de leur mise en œuvre.



Le Hub Rural

Sacré 3 Extension villa n° 10406, Dakar, Sénégal - BP 5118 Dakar-Fann

Tel: +221 33 869.96.40 - Fax: +221 33 869.81.75 - Site: www.hubrural.org - Email: hubrural@hubrural.org

Contact : Abdoulaye SEYE, Expert Financement du Développement Agricole et Rural